

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-022 à 26-065 incluse	31	02	02	33

Secrétaire : Monsieur Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. José PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD Adjointes, M. Gaëtan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, , Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Marc RIVET, Diego ORTEGA, Jacky VALLÉE, Mmes Noha TEFRIT, Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, , MM. Sylvain M. Patrice PAUPER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :


- Mme Émilie SCHAPMAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC

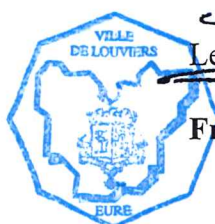
\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-028 Syndicat d'électricité – Travaux 2026 – Réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public – Rue de la Citadelle

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :09 avril 2026
Par affichage, le 09 avril 2026

Fait à Louviers, le 03 avril 2026

Le Maire. 
François-Xavier PRIOLLAUD



N°26-028

**SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ – TRAVAUX 2026 – RÉSEAUX
ÉLECTRIQUES, TÉLÉPHONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC – RUE DE LA CITADELLE**

RAPPORT

M. José PIRÈS indique que le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) procède depuis de nombreuses années à des mises en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public sur le territoire communal.

Le SIEGE envisage de poursuivre les travaux d'enfouissement de réseaux sur la rue de la Citadelle, et ce dans le but de poursuivre la qualité de la fourniture électrique et la sécurisation en supprimant les réseaux aériens basse tension en fils nus.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public est subordonnée à l'accord de la Commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 43 750,00 €
- en section de fonctionnement : 11 667,00 €

Ces montants se décomposent ainsi :

Dépenses d'investissement :

- Réseaux électriques : 50 000 € TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 31 250,00 €
- Réseaux d'éclairage public : 15 000 € TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 12 500,00 €

Dépenses de fonctionnement :

- Réseaux téléphoniques : 14 000 € TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 11 667,00 €

Il est précisé que les montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

DECISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

VU

- Le projet de convention de participation financière entre le SIEGE et la Commune de Louviers pour l'opération " rue de la Citadelle " et relatif à la mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public.

APPROUVE et ADOPTE le projet de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public " rue de la Citadelle ", présenté par le SIEGE, dont les conditions financières sont détaillées dans la convention ci-annexée.

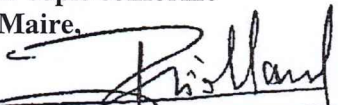
DECIDE de confier la Maîtrise d'Ouvrage des travaux sur le réseau d'éclairage public au SIEGE dans le cadre de la construction d'un ouvrage commun.

DECIDE d'inscrire, à son budget, les dépenses correspondantes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération, notamment la convention de participation financière annexée à la présente ainsi que la convention de désignation du Maître d'Ouvrage pour la construction d'un ouvrage commun, et les avenants éventuels.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,


François-Xavier PRIOLLAUD

